
COPENHAGUE – GAC : piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité - discussion du GAC

Samedi 11 mars 2017 – 15 h 15 à 16 h CET

ICANN58 | Copenhague, Danemark

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: C'est le 11 mars 2017. Nous sommes à la 58^e réunion de l'ICANN.

Nous sommes dans la salle Hall A2 et nous allons commencer la séance du GAC sur le CCWG - la responsabilité, à 15 h 15.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci à vous tous. Veuillez s'il vous plait vous installer à vos places. Nous allons reprendre notre travail. Merci.

Je veux vous informer, je veux vous faire savoir que nous avons tous reçu une série de questions concernant la séance qui aura lieu lundi à 3 h 15 de l'après-midi, dans la salle de la GNSO. C'est la salle 1C.4, le hall 1C.4. Ces questions pourraient être la base pour le débat à mener dans cette séance. Vous avez reçu ces questions et cela serait très utile d'avoir vos commentaires pour que Manal puisse avoir un certain contexte pour y faire référence pendant la séance.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

MANAL ISMAIL:

Merci Thomas. J'allais juste faire une petite suggestion, parce que je sais que nous avons un temps limité et que les collègues viennent de voir ces questions-là.

Ce serait peut-être mieux de faire ce qui suit. Je peux peut-être mentionner la position du GAC, qui est communiquée dans cette lettre, et présenter pour ma part ma propre position de façon séparée pour répondre aux questions du panel.

Je veux donc participer à titre personnel, avec mon point de vue personnel, mais au moment de donner la réponse du GAC, je peux disons adhérer à ce qui a été dit dans la lettre si vous estimez que c'est une meilleure option. Merci beaucoup.

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

Merci beaucoup. Je pense que c'est une proposition judicieuse. Maintenant, nous offrons la parole à celui ou à celle qui voudra la prendre.

Là, il y a une question. Il y a des personnes qui voudraient voir les questions telles qu'elles ont été posées dans la lettre envoyée par Olof. Ceux qui veulent voir les questions sur l'écran, voilà. Voilà donc ces questions qui sont sur l'écran. Voilà donc les sept questions qui ont été posées.

Je voudrais que l'on puisse voir aussi la dernière question, s'il vous plait. Il s'agit de sept questions au total, en tout et pour tout. Voilà. Très bien.

Alors, nous voyons ici le contenu des questions. Elles se rapportent d'une façon générale à la portée de la prochaine révision. Comme les co-présidents du groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité, ils ont proposé de réduire quelque peu la portée du travail des SO et des AC, parce qu'il y a certains chevauchements qui concernent la transparence. Alors que faisons-nous ? Nous cédon la décision à l'équipe de révision ou les SO et les AC devraient présenter certaines règles ou nous orienter un tout petit peu.

Il y a ensuite le processus de sélection des membres de l'équipe de révision. Il y aura peut-être des membres présents qui ne sont pas au courant de ceci. Jusqu'en septembre dernier, ces équipes de révision étaient formées sur la base de nomination et des nominations faites par ceux qui voulaient prendre ce poste. Et le PDG de l'ICANN avec le président du GAC participait aussi à ce processus, parce que c'était ceux qui s'occupaient des nominations. À partir du mois d'octobre de l'année dernière, on a mis en œuvre un nouveau mécanisme qui est mis en œuvre pour la première fois, pour cette révision. Cela a été fait d'abord pour la révision de la sécurité, la stabilité, la flexibilité, et maintenant – pardon, la résilience – avec ce nouveau

programme, il y a le PDG de l'ICANN, le président du GAC et les présidents des SO et des AC qui décident dans l'ensemble, dans un ensemble de la conformation de cette équipe. Ils proposent différents membres, trois membres, qui peuvent obtenir leur soutien. Il y a donc au total vingt-et-un noms qui sont proposés, parce qu'il y a sept SO et sept AC. Sept fois trois, ça fait vingt-et-un. Et nous avons donc une équipe de révision qui aura davantage de membres que dans les cas précédents, parce qu'auparavant, on avait entre quinze et dix-sept membres, et maintenant, le groupe de révision aura vingt-et-un membres. Ce type de sélection représente un certain nombre de défis. Les groupes qu'ils l'ont remis ou mis en œuvre ont fait ce commentaire. Nous voyons que cela fait partie de la question numéro 6. C'est dans la question numéro 6, 5 pardon. C'est la question numéro 6 qui dit que l'on pourrait peut-être avoir des membres du CCWG au sein de l'ATRT 3. Ce serait peut-être quelque chose de judicieux. Il y a enfin une dernière question sur une toute autre question concernant l'ATRT 3 que nous voudrions poser.

Voilà le questionnaire. Je vois Olof qui lève la main. Je lui cède donc la parole.

OLOF NORDLING:

Merci beaucoup, monsieur le Président. Je voudrais donner quelques précisions par rapport au processus des candidatures, comme ce processus se fait par une annonce publique et que l'on ouvre la présentation de candidatures pour faire partie de ces équipes de révision avec un délai d'à peu près un mois. Lorsque les gens présentent leur candidature parce que les personnes intéressées peuvent présenter leur propre candidature, lorsqu'elles font cela, elles doivent indiquer le groupe auquel elles appartiennent ou de quel SO ou AC ces personnes demandent le soutien pour être, pour se porter candidat. Nous avons différentes organisations comme le GAC, par exemple, qui est un comité consultatif, qui peut donner son soutien à plus de, à peu près trois candidats. Ce n'est pas obligatoire, mais il faut que nous garantissions que nous allons donner notre soutien à l'équipe de révision.

S'il y a des problèmes, on fait une révision finale. C'est juste un petit détail.

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

Merci beaucoup. C'est très technique et cela concerne la procédure. Mais l'objectif de tous les processus de sélection est d'avoir une diversité intéressante du point de vue géographique, du point de vue des parties prenantes et de l'expérience pour pouvoir enrichir le travail de ce groupe. Et ceci représente un

défi en quelque sorte pour tous les SO et les AC, parce que chacune de ces organisations choisit ou élit des candidats. Lorsque tous ces candidats sont ensemble, cela ne signifie pas que l'on aura un équilibre en ce qui concerne la diversité. Alors qu'auparavant, la participation n'était pas aussi forte en ce qui concerne les mécanismes de sélection. Mais on avait les noms de tous les candidats possibles et le président du GAC et le PDG de l'organisation considéraient ces candidats dans leur ensemble et cela permettait d'avoir une perspective plus claire pour parvenir à l'équilibre recherché.

Nous allons donc, bon, cesser de nous occuper de ce thème pour le moment. Et je suppose que Manal nous représentera. Je veux vous inviter aussi, vous tous, à participer à cette séance à laquelle viendra Manal. Nous voyons qu'il y a d'autres séances superposées à celle-là. Il y a une séance avec les responsables de la protection des données. Il y a une séance ouverte du groupe de travail des régions faiblement desservies. C'est-à-dire pour lundi, nous avons des chevauchements dans les horaires.

Mais je pense que Manal nous présentera ensuite un rapport à propos de sa participation à la séance pertinente et nous allons ensuite pouvoir clore le traitement de ce thème, voir quelle sera la réponse du GAC dans son ensemble si nous estimons que cela peut être utile.

Le représentant de l'Iran demande la parole.

IRAN:

Mis à part ou sans... Au-delà des critères que le GAC pourrait choisir, il y a des critères supplémentaires, dont un certain engagement à la collaboration. Ce n'est pas un engagement écrit, mais c'est un engagement moral en quelque sorte. Il y a trois membres qui vont être dans les groupes, mais ils n'ont, ils ne se sont jamais exprimés pendant la période correspondante.

Il faut assumer son engagement, un engagement moral. Autrement, ceux qui participent de manière active vont prendre de l'avance par rapport à nous dans le GAC. Il y a beaucoup de ressources et ces participants qui sont actifs justement participent et ils voient qu'il y a des membres du GAC qui sont seuls, qui sont en minorité. Il faut donc obtenir un consensus. Il faut parvenir à un consensus qui reflète la perspective des collègues, mais il n'y a pas de collègues là. Il faut donc assumer cet engagement. Il faut...

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

Merci beaucoup, Kavouss. Je pense que votre message est clair et solide. Ce n'est pas seulement les membres du GAC qui seront invités à participer à l'équipe de révision. Il peut s'agir aussi de personnes venant d'autres sphères d'activité, des

gouvernements peut-être, mais pas nécessairement des membres du GAC ou d'autres experts que le GAC pourrait soutenir pour qu'ils participent en sa représentation, ou en tant que membre lié au GAC. Il faudrait que ce soit clair. Mais la réalité prouve que les choses ne se passent toujours, que les choses ne se passent pas toujours comme cela. Il ne s'agit pas non seulement d'avoir des voyages gratuits, mais de participer et de travailler aussi.

Merci beaucoup, Kavouss.

S'il n'y a plus de questions, nous allons donc consacrer le reste de cette séance, jusqu'à 4 h 00 de l'après-midi, au traitement de la question de la Piste de travail numéro 2 en ce qui concerne la responsabilité. Nous avons déjà reçu de très bons rapports et des commentaires très appropriés. Moi, je suggérerais d'employer ce temps pour voir de façon spécifique quels sont les sous-groupes de la Piste de travail 2 pour lesquels on a déjà présenté des rapports pour les commentaires publics, ou bien des sous-groupes dans lesquels le rapport soit pratiquement sur le point d'être présenté. Nous avons en partie cette information grâce à ce que le secrétariat de l'ACIG nous a fourni il y a un certain temps. Nous voyons là toutes les demandes de commentaires publics et les contributions, la collaboration de la communauté, non seulement ceux qui sont liés à la Piste de travail 2 du CCWG, mais d'autres présentations ou d'autres

candidatures aussi qui font partie de la Piste de travail 2. Par exemple, les recommandations préliminaires pour renforcer et améliorer la transparence de l'ICANN qui ont été présentées le 22 février. Le délai se termine le 10 avril. Il y a ensuite ce fameux questionnaire sur les juridictions, sur la juridiction où l'on nous demande de présenter des réponses avant le 17 avril. C'est la date pour l'échéance. Il y a aussi la question de la diversité. Il y a un questionnaire là-dessus. Je ne sais pas s'il est déjà prêt ou s'il est sur le point d'être publié. Nous n'avons pas encore donc de délai et nous avons en plus le cadre d'interprétation des droits de l'homme au sein de l'ICANN.

Je crois que nous devrions nous mettre d'accord ou nous devrions préciser lequel de ces documents est un document qui mérite la contribution du GAC ou une contribution, ou une collaboration par consensus ; auquel cas, il suffit d'inviter des membres individuels à formuler leurs commentaires à titre personnel.

Il faut savoir aussi que ces options ne s'excluent pas les unes des autres. Nous pouvons inviter tout le monde à présenter des commentaires à titre individuel et nous pouvons ensuite présenter notre position obtenue par consensus. Nous l'avons déjà fait aussi au sein du CCWG. Mais la question est de savoir comment nous allons travailler par rapport à ces thèmes-là et au consensus.

IRAN:

Merci beaucoup, Thomas. Il y a peut-être un malentendu. La question... Le questionnaire concernant la juridiction ou le CCWG ne demande pas au GAC en tant qu'entité de faire des commentaires. On demande à chaque membre du GAC de faire ses commentaires en tant que membre, non seulement les membres du GAC, mais tout autre groupe organisationnel ou toute autre unité constitutive.

Le GAC en tant qu'unité constitutive n'est pas obligé de répondre par consensus face à ce type de processus. Les membres du GAC et les unités constitutives et les parties prenantes peuvent répondre à ces questions-là. Le consensus du GAC n'est pas une contrainte pour ce cas particulier.

Il y a eu trois personnes qui m'ont posé la question à cet égard et je leur ai dit: «Vous, en tant que gouvernement, à titre individuel, vous pouvez répondre. Vous pouvez le faire aussi en tant que gouvernement, à titre individuel et avec un registre, un bureau d'enregistrement, un fournisseur d'accès Internet, etc.

Ici, on ne nous demande pas de répondre au GAC en tant que comité consultatif.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci beaucoup, Kavouss. C'est clair rapport au questionnaire sur la juridiction. Cela n'a peut-être pas trop de sens d'ajouter quelque chose en ce qui concerne le consensus du GAC.

Cela peut peut-être différer par rapport aux recommandations préliminaires pour l'amélioration et le renforcement de la transparence de l'ICANN. Là aussi, on nous a demandé de contribuer, de présenter nos commentaires. Pour ce cas particulier, moi, je demande: est-ce que cela a du sens de travailler en tant que GAC pour parvenir à un consensus sur ce thème? Bien sûr, tout le monde est libre de présenter son commentaire à titre individuel. Mais dans les recommandations préliminaires pour l'amélioration et le renforcement de la transparence de l'ICANN publiées le 22 février pour les commentaires publics, là, le GAC pourrait parvenir à un consensus. Maintenant, si nous avons une position du GAC dans son ensemble, cela serait beaucoup plus solide que d'avoir les réponses des membres à titre individuel. Voilà la raison de ma question.

IRAN: Excusez-moi, Thomas. Je ne vois pas clairement comment cela est expliqué. Veuillez s'il vous plait vérifier avec les co-présidents du CCWG si ces recommandations exigent une position par consensus. Parce que c'est un vrai risque que d'essayer que les

170 membres du GAC parviennent à un consensus. Que se passe-t-il s'il y en a 100 qui participent : 99 disent oui et il y en a un qui dit non ? Que faisons-nous ? Nous ne répondons pas à cela. Je ne comprends pas.

S'il vous plait, vérifiez cela. Il se peut que vous soyez dans la bonne position et que moi, je sois dans l'erreur. Je vous prie de vérifier la portée de ces réponses et le type, la nature des réponses qu'il faut présenter. Je ne pense pas que l'on doive présenter un avis par consensus à ces recommandations.

THOMAS SCHNEIDER:

Non, non, non. Je n'ai pas dit que cela exigeait un consensus. C'est une chose tout à fait différente.

Il faut que nous réfléchissions pour savoir si nous voulons présenter notre avis par consensus. Parce que de la même façon que cela a été fait pour la Piste de travail 1, il y aura un rapport de tous les sous-groupes, un rapport unifié. Et c'est là que nous devrions parvenir à une position par consensus pour savoir si nous adoptons, nous donnons notre soutien au rapport, etc., en tant qu'organisation constitutive, organisation membre du groupe.

En ce moment, nous ne sommes pas obligés de parvenir à un consensus sur quoi que ce soit. Mais nous voudrions savoir en

tout cas comment nous allons décider et quel va être le message que nous allons transmettre dans l'avenir.

SUISSE:

Bonjour. Merci de m'avoir cédé la parole.

Je suppose que cela dépend de l'objectif de chaque questionnaire ou de chaque ensemble de recommandations préliminaires déjà publiées pour le commentaire public ou qui seront publiées sous peu. Comme cela a été dit tout à l'heure, le représentant de l'Iran l'a dit, la question de la juridiction est plutôt une sorte d'exercice pour l'obtention d'information et c'est plutôt lié à l'expérience de certains gouvernements ou d'autres parties prenantes, dans le cadre de l'ICANN, par rapport à la juridiction. Je pense donc qu'un commentaire du GAC n'aurait pas de sens, un commentaire du GAC dans son ensemble.

Par rapport au cadre d'interprétation des droits de l'homme, comme on l'a dit ce matin, il sera publié pour le commentaire public sous peu. Et dans ce cas-là donc, j'encouragerais le GAC à présenter sa réponse comme un tout, dans son ensemble, parce que c'est justement pratiquement le produit final de ce sous-groupe de travail. Ce serait donc vraiment très efficace que de présenter une réponse du GAC dans son ensemble sans

préjudice de ce que les membres individuels ou les observateurs du GAC pourraient présenter.

Quant à la responsabilité des SO et des AC, je crois que dans ce cas particulier, la réaction du GAC dans son ensemble est requise. Elle est spécialement requise, parce qu'en fait, on nous demande de présenter notre position par rapport à la responsabilité des différentes parties de la communauté et de notre propre comité consultatif. Dans ce cas particulier donc, on est convoqué en tant que GAC, dans son ensemble.

En ce qui concerne la transparence, il y aura probablement des aspects qui seront plutôt liés au GAC dans son ensemble ou bien qui susciteront un intérêt commun comme cela a été dit dans le document d'information préparé par le secrétariat. Et ceci se rapporte tout particulièrement à de nouvelles dispositions qui concernent la transparence et les liaisons avec les gouvernements, les contacts avec les gouvernements, dans un contexte gouvernemental. Il se peut aussi qu'il y ait d'autres aspects du rapport qui soit d'actualité pour le GAC.

Quant à la diversité, le questionnaire qui a été terminé s'adresse directement aux SO et aux AC en tant qu'organisation membre de l'ICANN, de la communauté de l'ICANN. Je considère dans ce cas-là donc qu'une réponse du GAC sans préjudice, des réponses

à titre individuel présentées par chaque pays... Donc, la réponse du GAC dans son ensemble serait utile.

Et en ce qui concerne les recommandations présentées dans le document concernant la responsabilité du personnel, ce serait judicieux que de mentionner notre expérience avec une partie du personnel qui nous donne son soutien, qui nous aide, c'est-à-dire l'expérience que nous avons eue avec le secrétariat indépendant. En dernier lieu, cela se rapporte à l'une des questions posées par la communauté en ce qui concerne la responsabilité du personnel. Voilà la raison de ceci. Même si le personnel fait partie de l'organisation et de la société de l'ICANN, une partie de ce personnel a pour but de présenter son soutien à différentes SO ou aux différents AC et de ne pas s'occuper tellement des intérêts de la société ICANN en tant que société ou organisation elle-même.

Je pense que notre expérience avec le secrétariat indépendant pourrait être intéressant pour le reste de la communauté.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci la Suisse. Vous avez identifié une série d'aspects de la Piste de travail numéro 2 qui, enfin, sont en cours d'élaboration ou qui feront partie ou feront l'objet d'une période de commentaire public sous peu. Donc, vous suggérez, vous nous

suggérez de nous organiser, de parvenir à une vision commune, partagée de l'ensemble du GAC.

Je demande aux autres donc de me donner leur opinion, parce que si nous décidons de chercher une position unanime du GAC compte tenu des dates butoir, nous n'aurons pas de réunion en présence pour pouvoir discuter de ce point, en tout cas pour pouvoir discuter de la plupart des processus en cours ou des processus qui auront lieu sous peu aux périodes de commentaires publics. Mais nous pourrions communiquer en ligne, nous pourrions avoir des téléconférences. Mais il nous faut avoir une certaine préparation pour faire cela.

Je demande donc à tout le monde de me donner son opinion pour savoir si cela peut nous servir.

Le Brésil, maintenant.

BRÉSIL:

J'ai entendu Kavouss et Jorge et je crois en conséquence qu'il faudrait essayer de trouver une position consensuelle. Je ne me suis pas familiarisé avec le texte et je crois que, pour la majorité, aucun de nous ne le connaît très bien. Mais la transparence et la diversité sont des questions dont on a discuté énormément et je crois qu'il faudrait arriver à une opinion unifiée.

Il faudrait avoir des documents pour les analyser, aussi considérer les délais.

Je crois que c'est quelque chose qui vaut la peine. Et penser qu'à un moment donné, comme groupe, nous pourrions parvenir à une position unifiée, tout au moins quant à ce type de questions. On pourrait donc avancer dans ce travail.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci le Brésil.

D'autres opinions ?

Le Danemark, s'il vous plait.

DANEMARK: Merci pour cette réunion, tout au moins dans les documents d'information, il y avait trois sujets sur lesquels on pourrait faire des commentaires. Du point de vue du Danemark, pour ce qui de la juridiction, nous partageons les opinions. Ces questions sont détaillées et c'est un exercice de repérage de données. Leur valeur ajoutée sera un grand travail de la part du GAC pour parvenir à un accord. Mais en fait, nous encourageons ceux ayant de l'expérience à donner des réponses à ces questions.

Pour ce qui est de l'autre document sur les meilleures pratiques, je ne vois pas très clairement comment on pourrait l'aborder.

C'est un document court, mais je crois qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter.

En troisième lieu, il y a la question de la transparence. Du point de vue du gouvernement danois, on est satisfait du document. Bien évidemment, il peut y avoir des questions spéciales liées au gouvernement, mais on parle d'un gouvernement transparent. Mais on ne met pas en question le droit que l'on exprime là et si d'autres communautés voudraient savoir comment le GAC aborde la question, elles peuvent le faire. Nous avons également posé deux questions tout au long du processus quand on avait des intérêts, en particulier vis-à-vis de la transparence lorsque le GAC se réunissait comme une association de lobby ou de pression. Mais pour ce qui est de la Piste de travail 1, et bien elle a été spécifique et elle visait plutôt la transparence au niveau des gouvernements. Mais on n'a pas de suggestions spécifiques à cet égard.

Pour ce qui est des propos de la Suisse du point de vue des droits de l'homme, la responsabilité des organisations de soutien et des comités consultatifs et la question de la diversité, nous pensons que ces questions pourraient être analysées.

La juridiction est une question difficile. Alors là, la recommandation à notre avis pourrait être considérée, mais plus à long terme, pas au court terme.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Alors, on pourrait parler d'un long terme, proche ou lointain, n'est-ce pas ? Parce qu'on n'est pas supposé de faire cela dès que le processus sera fini, vers la moitié de 2018. Bon.

Pour certains sous-groupes, le souhait existe d'arriver à un résultat, à une déclaration.

Mais on peut considérer aussi ce que le Danemark nous propose en matière de transparence. Nous pouvons exprimer que nous avons un point de vue consolidé au sein du GAC. On pourrait accorder quelque chose par consensus. Mais nous savons bien que bien des fois, il y a des difficultés pour parvenir à un consensus.

CANADA: Merci, monsieur le Président. Je propose aussi quelque chose que j'ai mentionné ce matin. Peut-être que nous devrions commencer à penser en parallèle, en tant qu'organisation membre du CCWG, à la position du GAC par rapport au chronogramme du CCWG et aussi le format proposé pour les résultats finaux pour que le processus de consultation soit graduel et nous permette de parvenir à la fin en ayant déjà abordé les incohérences ayant pu apparaître.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci.

L'Iran.

IRAN: Je comprends le processus comme suit. Si le GAC est abordé comme organisation membre pour faire des commentaires sur un processus, nous devons avoir une position du GAC dans son ensemble.

Si nous parlons d'une période de commentaires publics, n'importe quel gouvernement membre du GAC est libre de présenter ses commentaires. On n'a pas besoin du GAC dans son ensemble.

On a besoin d'une réponse coordonnée si on est organisé en tant qu'organisation membre. C'est tout. Par contre, si on le fait, les opinions seront dominées par les visions des secteurs privés et des centaines, des centaines, des milliers qui se mobilisent d'une manière ou d'une autre.

Alors il faut être prudent. N'hésitez pas à vous donner la possibilité de donner une réponse. Alors, il faut penser que nous sommes libres au sein du GAC et que chaque gouvernement,

chaque partie prenante du gouvernement, les fournisseurs de services Internet, les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement peuvent faire leurs commentaires.

Si vous avez des doutes, n'hésitez pas à consulter le président ou le secrétariat du CCWG. Tout doit être clair pour ne pas confondre les collègues.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci l'Iran. Personne ne met en question ce point-là, sur la question de la vision consolidée, la position consensuelle, etc. Mais je ne suis pas sûr si nous avons 15 ou 30 opinions individuelles différentes, je ne sais pas si ceci va renforcer le GAC ou si nous décidons de présenter une position consolidée. Je ne sais pas si c'est la manière d'agir. Je ne sais pas si l'on parle d'un seul document, mais on doit parler au nom de 170 pays et je ne suis pas sûr de la manière de procéder. Ça, c'est clair.

Alors maintenant, je passe la parole à la Commission de l'union africaine et puis, au Royaume-Uni.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE: Merci, monsieur le Président. Je suis d'accord avec l'importance d'avoir une position unifiée ou consolidée.

Je parle au nom du groupe de travail sur les régions faiblement desservies. On a travaillé au sous-comité de la diversité de la Piste de travail 2 et on a parlé de l'enquête qui a lieu. Et comme cette région ou le groupe de travail des régions faiblement desservies développe son enquête, il faudrait chercher la manière de collaborer pour nous assurer de voir la diversité de plusieurs points de vue.

Et je crois que nous pouvons contribuer. C'est ce que je voulais dire. Je crois que nous pourrions avoir un point de vue solide.

ROYAUME-UNI:

Merci, monsieur le Président.

Je crois que je mettrais l'accent sur les situations où il faut donner notre contribution. Comme l'Iran l'a dit, il est important pour les membres du GAC à titre individuel de décider s'ils veulent faire une contribution, notamment sur la gouvernance, la transparence, la diversité, etc. Il y a des gouvernements qui ont beaucoup d'expérience dans ces domaines, et je suis certain qu'un grand nombre parmi nous, nous pourrions développer des contributions. C'est le travail des groupes de travail et des sous-groupes sur la base de l'expérience des bonnes pratiques de gouvernance mis en place dans nos administrations, dans nos communautés.

Je suggère que nous profitons tous de l'occasion de contribuer aux sous-groupes en répondant aux invitations qui nous arrivent pour donner nos contributions, et que les gouvernements à titre individuel partagent leur réponse avec le GAC. Ceci pourrait encourager une sensation d'opportunité de travailler mieux au sein du comité.

Alors, je vous invite à revoir ces opportunités de collaborer, et comme d'autres collègues l'ont mentionné, assurer que les gouvernements contribuent et présentent leurs propres arguments.

En ce concernant la juridiction, et bien on a encore jusqu'au 17 avril, pour partager notre expérience sur des cas de litige auprès des tribunaux. Alors on a l'opportunité de créer un corps de connaissances soi-disant liées à des questions relatives à la juridiction à la manière dont on a abordé ou résolu les différents conflits et problèmes des différentes parties prenantes, comment on a résolu effectivement ces conflits. On peut faire des apports à titre individuel, mais en les partageant avec le comité dans son ensemble, pour élargir les connaissances de toutes ces contributions.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci le Royaume-Uni.

Je crois qu'il est clair que les apports individuels sont bien reçus et que nous pouvons avoir des demandes de coordination sur certaines positions sur certains thèmes.

Par exemple, pour ce qui est la responsabilité des SO et AC, alors là on pourrait donner une réponse en tant que GAC, dans son ensemble, parce que les membres individuels du GAC ne sont pas des SO ou des AC. Ça dépend des sous-groupes et de la nature du travail.

Je passe la parole à la France, et après, on va clôturer.

FRANCE:

... sur les travaux du sous-groupe diversité. Comme vous le savez, il y a deux documents, un questionnaire qui sera bientôt envoyé et un rapport qui met en œuvre, enfin, qui propose des recommandations.

Je crois que le GAC est le symbole de la diversité de l'ICANN, et c'est très, très important que les gouvernements participent, donnent leur avis, voire que le GAC essaie de faire un input tous ensemble dans ce sous-groupe.

Donc, je ne sais pas dans quelle mesure les gouvernements sont prêts à participer à titre individuel ou bien le GAC dans son ensemble sur cette question qui est très importante, qui est au-delà même de la question des origines culturelles et

géographiques, et qui traite de l'ICANN en termes de traduction, de participation. Donc, j'invite vraiment les membres du GAC à s'investir, parce qu'ils sont eux-mêmes le symbole de cette diversité.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci beaucoup, la France, pour cette participation. Ils participent et ils doivent participer non seulement dans ce sous-groupe sur la diversité.

Nous sommes tous invités à présenter nos opinions de manière individuelle, pendant les périodes de commentaire public et lorsque ces commentaires sont disponibles. Nous allons voir ensuite dans quelles circonstances nous pouvons proposer, nous pouvons présenter des propositions, nous pouvons recevoir une version préliminaire de proposition pour que le GAC dans son ensemble puisse faire des commentaires ou collaborer avec l'un de ces sous-groupes sur les recommandations préliminaires qui pourraient être élaborées là.

Je vérifie un tout petit peu le temps disponible. Nous allons aborder le prochain point de notre ordre du jour, qui est un point très important. C'est un thème très intéressant et qui a une importance particulière.

Nous avons consacré plusieurs séances au traitement des différents aspects de cet exercice, qui consiste à établir un cadre pour les prochaines étapes de mise en œuvre des nouveaux gTLD.

Tom du secrétariat ainsi que de l'ACIG...

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]